SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit le 1^{er} décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames CHENE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MALET, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Monsieur MEDINA donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2008, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MAZEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- ➤ Choix de la Compagnie pour le renouvellement des contrats d'assurance
- Location d'un hangar de stockage
- Autorisation de versement de l'indemnité de conseil au nouveau Trésorier Principal
- ➤ Autorisation de signature pour le marché de restauration municipale
- > Conformité des réseaux de la résidence l'Orée du Parc
- Mise en conformité des aires de jeux
- ➤ Demande de subventions
- ➤ Renouvellement de postes
- ➤ Compte-rendus des travaux des commissions
- ➤ Adhésion de nouvelles communes au SITPRT
- Autorisation de délégation de signature aux agents de la DDE
- > Convention d'entretien du réseau d'assainissement
- Questions diverses

1/ CHOIX DE LA COMPAGNIE POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Un marché a été lancé pour renouveler les contrats d'assurance de la commune.

Le dossier de consultation a été préparé par le Cabinet CS CONSEILS, consultant en assurance. Il a été envoyé à trois compagnies : AXA, GROUPAMA et SMACL, qui ont répondu dans les délais.

Le règlement de la consultation prévoyait un classement des offres selon 3 critères : valeur technique et étendue des garanties : 50% - tarification : 40% - capacité de gestion : 10%.

Compte tenu de ces critères et après analyse l'offre de la société AXA est la plus intéressante. Elle s'élève à 7 411.40 € H.T. Elle permet de réaliser un gain de 34% par rapport à l'ancien contrat.

2/LOCATION D'UN HANGAR DE STOCKAGE

La SCI BELLEVUE, dont le représentant est Monsieur Jacques GUITARD domicilié à LAPEYROUSE FOSSAT propose en location un local de 192 m2, qui pourrait servir de hangar de stockage. Il est situé Route de Saint Loup dans notre zone artisanale.

Le prix de location proposé est de 580 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 9 ans.

3/ VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE FONCTION AU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame SIMON-LACROIX a été nommée en qualité de Trésorière Principale à la Trésorerie de l'Union. Une nouvelle délibération doit être prise pour le versement de l'indemnité de conseil.

L'Assemblée donne son accord.

4/ AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE MARCHE DE RESTAURATION MUNICIPALE

Une consultation a été lancée pour renouveler le marché de restauration pour les écoles et le service d'accueil.

Trois sociétés ont été destinataires du dossier de consultation : RECAPE, SODEXHO et SCOLAREST.

La Mairie est en attente du retour des offres.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec la société qui présentera la meilleure proposition compte-tenu du cahier des charges.

5/ CONFORMITE DES RESEAUX DE LA RESIDENCE L'OREE DU PARC

Des représentants de la Résidence de l'Orée du Parc ont été reçus par Monsieur le Maire. Il leur a été notifié l'obligation de remettre en état le réseau d'éclairage public qui est sous leur responsabilité. Ils sont en attente d'un devis de réparation demandé à la société CITEOS.

Il serait souhaitable de clarifier la situation juridique de cette résidence quant aux responsabilités concernant l'éclairage public, la voirie et l'assainissement. Une demande de conseils sera faite auprès de l'Agence Technique Départementale .

6/ MISE EN CONFORMITE DES AIRES DE JEUX

Monsieur GUSTAVE commente le courrier de La Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes reçu après un contrôle des aires de jeux situés salle polyvalente et au Parc'ourir, effectué au mois d'octobre par leurs services. Le rapport souligne des anomalies en matière de sécurité sur certains jeux et sur leur emplacement.

Les travaux nécessaires à leur réfection vont être engagés. La sécurisation de l'aire située près de la salle polyvalente se fera par la pose d'une clôture en bois.

Le montant estimé des travaux est de 5 250 € HT.

7/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie. Le montant hors taxes s'élève à 3 554 €.

8/ RENOUVELLEMENT ET CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement et la création des postes suivants :

-renouvellement de 4 postes occasionnels d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe pour le Centre de Loisirs.

Création d'un poste occasionnel d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour pallier l'absence des agents d'entretien.

Création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe pour une nomination par avancement de grade.

9/ COMPTE-RENDUS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire donne la parole aux responsables des différentes commissions municipales. Chacun explique le travail accompli, les projets en cours et les perspectives pour l'année 2009.

10/ ADHESION DE DEUX COMMUNES AU SITPRT

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion des communes de MONDOUZIL et AIGREFEUILLE au Syndicat Intercommunal des Transports (SITPRT).

11/ AUTORISATION DE DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DDE

Suite à une restructuration du service instructeur des dossiers d'autorisation d'occupation du sol, il a été décidé que les actes d'urbanisme seraient désormais instruits à GRENADE. En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer sa signature aux agents de ces services de l'Etat.

Le Conseil donne son accord.

12/ CONVENTION D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Une nouvelle convention a été établie avec la société VEOLIA pour l'entretien de 2 500 ml de réseau en 2009. Le montant de la prestation est de 3 550 € H.T.

De plus, le recouvrement de la redevance d'assainissement se faisant avec la facture d'eau, il convient d'établir une convention spécifique avec VEOLIA pour ce service. La rémunération est de 1.80 € HT par facture établie.

13/ QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration

Les différents contrôles effectués sur la nouvelle station font apparaître un dysfonctionnement des aérateurs situés dans le bassin d'aération. La société SAUR a été avertie et nous sommes en attente de leur décision d'intervention.

Amélioration de la salle de cinéma par le Foyer Rural

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président du Foyer Rural concernant le projet d'installation d'une climatisation dans la salle de cinéma. Il souhaiterait que la commune s'engage à assurer l'entretien de ce matériel.

Il rappelle, également l'obligation qui est faite de permettre l'accès du bâtiment à des personnes handicapées. Pour cela il faudra prévoir l'installation d'un ascenseur. Le Conseil est d'accord pour demander une étude de faisabilité par l'architecte.

Versement d'une subvention à l'association des Restaurants du Coeur

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il demandera à l'occasion de la prochaine réunion du CCAS le versement d'une subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée